

Avis public

Canada Province de Québec

Aux citoyens de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

ADOPTION DU RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu des articles 431 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. c-27.1), que lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2025, le règlement numéro 2024-152 a été adopté.

Ce règlement a pour objet une dépense et un emprunt de 135 000,00 \$ pour un investissement dans la société Énergie communautaire de la Rivière Batiscan S.E.C.

Le règlement est maintenant déposé au bureau de la MRC des Chenaux sis au 630, rue Principale à Saint-Luc-de-Vincennes. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau.

Donné à Saint-Luc-de-Vincennes, ce vingt-deuxième jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq (22 octobre 2025).

Patrick Baril

Directeur général et greffier-trésorier